



Association Européenne
des Handicapés Moteurs

Association Loi 1901 à but non lucratif autorisée
à recevoir des adhésions et des dons

ANNEE 2020/2021

Une ADHESION - Vous souhaitez ADHERER à notre Association

NOM _____ Prénom _____

Adresse personnelle _____

Tel _____ Mail _____

Cochez la case concernée

Établissement de référence : Boucau/Morcenx Valençay La Machine Tarnos-Océan
Soustons A. Lestang Soustons Les Arènes Dadonville

Vous êtes Administrateur Famille Résident Tuteur Salarié Sympathisant

Si vous avez un lien avec un Résident, indiquez ses NOM et Prénom _____

Montant de l'Adhésion Annuelle : 30 € par personne - Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'AEHM

Souhaitez-vous obtenir un reçu fiscal ? OUI NON

Adhérent, quels sont vos droits ?

Vous recevez le bulletin semestriel de l'AEHM

Vous recevez votre carte adhérent(e) en même temps que la convocation pour l'Assemblée Générale

Vous recevez une convocation à l'Assemblée Générale

Vous votez lors de l'Assemblée Générale

Et / ou une DONATION — Vous souhaitez aider notre Association

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Tel _____ Mail _____

Vous êtes : un particulier une entreprise

Montant du Don (en toutes lettres)

Bénéficiaire AEHM Etablissement indiquez lequel _____

Tout règlement doit être rédigé à l'ordre de l'AEHM, qui retransmettra à l'Etablissement bénéficiaire.

Souhaitez-vous obtenir un reçu fiscal ? (*) OUI NON

(*) **Particuliers** : un reçu fiscal libellé à la date de votre don peut vous être adressé ; il sera à joindre à votre prochaine déclaration de revenus pour bénéficier d'une réduction fiscale de 60 %.

Entreprises : les dons versés par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ouvrent droit à une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 0.5% de leur chiffre d'affaires. Lorsque cette limite est dépassée au cours d'un exercice, la réduction d'impôt peut être étalée sur les 5 exercices suivant l'année du don, après prise en compte des versements effectués lors de chacun de ces exercices et sans que le plafond (0,5% du CA) de l'exercice ne puisse être dépassé.

Retournez ce bulletin, accompagné de votre règlement, au siège de l'AEHM

AEHM — Siège Social - Domaine de Matignon - 64340 BOUCAU

Tel 05.59.64.34.10—Fax 05.59.64.34.14 —Mail sg@aehm.fr—Site www.aehm.fr